

Régime Retraités



Régime de base

Cotisations mensuelles 2021

Le régime collectif du CEA résulte d'un accord signé avec les organisations syndicales représentatives, tant pour les garanties que pour le montant de la quote-part de cotisation dont vous êtes redevable.

La cotisation est payable par mois, par trimestre, par semestre ou par an d'avance par prélèvement sur compte bancaire. En cas de non-paiement de la cotisation dans les 10 jours suivants l'échéance prévue les garanties sont suspendues 40 jours après la mise en demeure par lettre recommandée. Celle-ci ne peut être envoyée que 10 jours au plus tôt après la date à laquelle la cotisation doit être payée.

N'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse, de Caisse Primaire d'Assurance Maladie et/ou de compte bancaire.

RETRAITÉ	CONJOINT avec revenus imposables supérieurs au seuil ⁽¹⁾	ENFANT avec revenus imposables supérieurs au seuil ⁽¹⁾
102,00 €/mois couvrant conjoint et enfant(s) à charge avec revenus imposables inférieurs ou égaux au seuil ⁽¹⁾	153,50 €/mois	43,00 €/mois

(1) Seuil : Revenus imposables inférieurs ou égaux à 8 fois le SMIC brut mensuel, soit 12 315 € pour l'année 2021.

Pour tous renseignements

Contactez-nous au

01 58 82 62 06 (appel non surtaxé)

